



Modification de jugement de divorce

Par **Visiteur10**, le **10/01/2011** à **00:11**

Bonjour,

Mon compagnon et moi venons d'acquérir un pavillon à 27 km du domicile de mon ex-conjoint. Nous déménageons à la fin du mois.

Ce dernier souhaite demander la révision du jugement de divorce pour que les trajets soient assumés moitié/moitié.

Petite précision, son amie vit à 57 km de chez lui et n'a pas de voiture. Il fait 2 aller/retour minimum par semaine pour a voir !

Cette demande peut-elle être recevable ?

Cordialement.

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **00:14**

Je ne vois pas en quoi ses visites à sa petite amie sont à mentionner.

Oui, sa demande est recevable. Ce n'est pas une modification du jugement de divorce, mais un nouveau jugement concernant uniquement les enfants. Est-ce que le juge acceptera, ça, c'est une autre histoire.

Faites, en audience, une proposition alternative : vous amenez les enfants et il vient les chercher.